

ACCUEIL

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Issus – Noueilles fait parti du **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** du **SICOVAL**. L'ALSH accueille les enfants de 3 à 12 ans.

L'ALSH fonctionne sur en alternance sur la commune de Noueilles et la commune d'Issus.

Sur la commune de Noueilles, l'accueil du centre de loisirs se déroule à la cantine scolaire, tous les **mercredis scolaires de 12h à 18h30** et la **dernière semaine d'août 2014, de 7h30 à 18h30**.

Sur la commune d'Issus, l'accueil du centre de loisirs se déroule dans l'école maternelle, **durant les semaines des vacances scolaires** (calendrier des dates d'ouverture ci-dessous), **de 7h30 à 18h30**.

Vacances de Toussaint : Du 21 au 25 octobre 2013

Vacances de Noël : Les 23 et 24 décembre 2013 et les 2 et 3 janvier 2014

Vacances d'Hiver : Du 3 au 8 mars 2014

Vacances de Printemps : Du 5 au 7 mai 2014

Vacances d'Été 2014 : Du 7 au 18 juillet 2014, sur la commune d'Issus

Du 25 au 29 août 2014, sur la commune de Noueilles

Les périodes d'inscriptions sont informées dans les écoles des deux communes, sur les panneaux d'affichages communaux.

FORMALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement par écrit, à déposer selon les dates butoirs dans les mairies des deux communes, ou pendant les permanences :

- Sur la commune d'Issus : les lundis (en période scolaire) de 16h à 17h30, à la mairie d'Issus, et durant les vacances scolaires, à l'école municipale.
- Sur la commune de Noueilles : les mercredis (en période scolaire) de 10h30 à 11h30, à la mairie de Noueilles et de 16h30 à 18h30 à la cantine.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE PAR TELEPHONE

UNE INSCRIPTION EST EFFECTIVE LORSQUE LE DOSSIER EST COMPLET.

Pour une première inscription, les pièces à fournir sont les suivantes :

- Livret de famille (parents et enfants)
- Photocopie des vaccins (obligatoires) de l'enfant

- Attestation assurance extra scolaire au nom de l'enfant ou de responsabilité civile
- Copie du dernier avis d'imposition (dans son intégralité) des deux membres du couple quel que soit le statut : matrimonial ou fiscal
- Carte CAF Vacances & Loisirs de l'année en cours
- PAI : protocole d'accueil individualisé (si nécessaire) ou certificat médical et ordonnance du spécialiste
- Règlement du fonctionnement signé
- Photo d'identité de l'enfant

Pour une ré-inscription, les pièces à fournir sont les suivantes :

- Photocopie des vaccins (obligatoires) de l'enfant
- Attestation assurance extra scolaire au nom de l'enfant ou de responsabilité civile
- Copie du dernier avis d'imposition (dans son intégralité) des deux membres du couple quel que soit le statut : matrimonial ou fiscal
- Carte CAF Vacances & Loisirs de l'année en cours
- Photo d'identité de l'enfant

Toute modification concernant le dossier d'inscription (changement adresse, téléphones, situation familiale...) doit être signalée au responsable de l'ALSH dans les meilleurs délais.

INSCRIPTION POUR L'ALSH LES MERCREDIS

La période d'inscription, pour les mercredis de l'année scolaire se fait en demi-journée. Il est possible de modifier ou d'annuler l'inscription par écrit, suivant vos besoins, en cours d'année, le lundi de la semaine avant pour le mercredi de la semaine suivante.

Pour les inscriptions ponctuelles, la demande doit être effectuée le lundi de la semaine avant pour le mercredi de la semaine suivante.

INSCRIPTION POUR L'ALSH LES VACANCES

Pour les petites vacances, les inscriptions débutent la semaine suivant la période de petites vacances écoulées. Pour les vacances d'été, les inscriptions débutent une semaine après les vacances de Printemps.

Elles sont clôturées 10 jours ouvrés avant chaque période (l'été valant pour 1 période, juillet/août).

La priorité aux inscriptions est donnée aux familles relevant du périmètre du secteur Ouest (Issus, Noueilles, Pouze...).

Les familles extérieures au territoire du Sicoval pourront s'inscrire avant la clôture des inscriptions sous réserve de places disponibles.

FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

Les mercredis :

Accueil et départ échelonnés :

Deux possibilités de fonctionnement ALSH sont mises en place pour les mercredis :

- De 12h à 14h : tarif → 6.00€ (forfaitaire)
- De 12h à 18h30 : tarif → en fonction du Quotient Familial (avec repas).

Le soir : départ à partir de 16h30 jusqu'à 18h30 (heure de fermeture de l'ALSH).

Un transport est mis en place par le CIA – SICOVAL pour assurer le trajet des (ou depuis) les écoles des communes suivantes :

- Issus
- Noueilles

Vers (ou jusqu'à) l'ALSH Issus – Noueilles, basé sur la commune de Noueilles les mercredis scolaires.

Les vacances :

Accueil et départ échelonnés :

L'ALSH accueille, pendant les vacances scolaires, les enfants à la journée ou à la semaine.

- Le matin : arrivée de 7h30 jusqu'à 9h30
- Le soir : départ à partir de 16h30 jusqu'à 18h30 (heure de fermeture de l'ALSH).
 - Ces horaires peuvent être modifiés en cas de sorties.

TARIFS

Toute inscription donne lieu à une facturation.

Les tarifs peuvent être revus chaque année et votés en conseil d'administration du CIA-SICOVAL. Ils sont modulés en 7 tranches selon le quotient familial calculé avec le dernier avis d'imposition, en divisant le revenu fiscal de référence du foyer (ligne 25) par 12 et par le nombre de parts fiscales.

Les familles extérieures au territoire du SICOVAL seront facturées au tarif de la tranche maximale.

En cas de modifications familiales ou professionnelles notoires au sein du foyer, la nouvelle situation tarifaire pourra être étudiée par la commission de dérogation du CIA, après une demande explicite et justifiée.

La facturation est établie au 10 du mois suivant la présence de l'enfant à l'accueil.

Le règlement se fait à l'ordre du Trésor Public

Les modes de règlement sont : chèques bancaires, chèques vacances, CESU.

ABSENCES ET ANNULATIONS

Absences :

Pour les mercredis et les vacances, toute absence devra être justifiée la semaine suivant l'absence par un certificat médical, alors le jour ne sera pas facturé. Prévenir le Directeur de l'ALSH de l'absence de l'enfant le jour J.

Annulations :

- **Pour les mercredis**, l'annulation se fait le lundi de la semaine avant pour le mercredi de la semaine suivante.
- **Pour les vacances**, toute annulation devra s'effectuer par écrit (mail, courrier) avant la clôture des inscriptions de la période.

Dans tous les cas, l'absence ou l'annulation doivent être signalées auprès du directeur de l'ALSH par mail ou courrier.

SURVEILLANCE MEDICALES

Les familles sont invitées à faire part à la Direction de l'ALSH de leurs observations concernant la santé et le développement de leur enfant (allergie, contre-indication, régime alimentaire...).

L'accueil d'un enfant présentant un état fébrile est laissé à l'appréciation de la direction de l'ALSH. En cas d'aggravation de l'état de santé de l'enfant dans la journée, les parents seront avertis et tenus de venir chercher ce dernier.

Si l'enfant, de façon exceptionnelle, doit suivre **un traitement médical** pendant sa présence sur le centre, il ne lui sera administré que sur ordonnance médicale. Cette ordonnance de moins de trois mois et les médicaments seront donnés à la direction (dans l'emballage).

Pour les enfants sous PAI (**Protocole d'Accueil Individualisé**), la famille s'engage à porter les médicaments prescrits sur l'ordonnance.

En cas d'urgence, la direction de l'ALSH prend les mesures nécessaires en contactant : la famille, un médecin et/ou les services de secours d'urgence. En signant le dossier d'inscription, les familles autorisent la direction à prendre toutes mesures nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

ACTIVITES

Les parents sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à l'animateur du groupe chargé de pointer les présences.

Un enfant non inscrit pour la période déterminée ne pourra être admis.

Les parents devront remplir **une décharge** pour :

- Autoriser un enfant à partir seul, pour les plus de 6 ans
- Autoriser l'ALSH à confier un enfant à une tierce personne. Cette personne devra être munie d'une pièce d'identité et de la décharge des parents
- Autoriser l'enfant à quitter l'ALSH à une heure exceptionnelle (si possible par rapport aux activités de la structure)

Les programmes sont affichés dans le hall du centre de loisirs et distribué aux familles.

Les familles dont les enfants ne viennent pas régulièrement pour les vacances devront se renseigner sur les activités, pour les horaires et la tenue (en particulier s'il y a une sortie le jour de présence).

Il est interdit d'amener des jouets ou des objets de valeur ; dans le cas contraire, le CIAS dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

ENCADREMENT

Les enfants sont encadrés toute la journée par des animateurs diplômés (BAFA ou diplômes équivalents). Le taux d'encadrement est au minimum celui exigé par la réglementation du Ministère de la Cohésion Sociale et la Protection Maternelle Infantile.

NOM, PRENOM de(s) l'enfant(s) :

.....

LES PARENTS :

SIGNATURES

Les parents s'engagent à signer et à respecter le présent règlement de fonctionnement.

Fait le à

Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Garçon ☐ Fille ☐

Photo

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT :

	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Situation familiale		
Adresse code postal		
Profession		
Tél domicile		
Tél portable		
Tél travail		
Mail		

AUTRES PERSONNES A PREVENIR EN CAS DE NECESSITE :

Nom et prénom	Téléphone

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT :(pièce d'identité obligatoire)

Nom et prénom	Téléphone

ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE :

Compagnie d'assurance :

Numéro de contrat :

!! Merci de joindre une attestation d'assurance !!

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Nom du médecin traitant:..... TEL:

1- Maladies : L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?*

Rubéole OUI ☐ NON ☐ Varicelle OUI ☐ NON ☐ Scarlatine OUI ☐ NON ☐
Oreillons OUI ☐ NON ☐ Rhumatisme articulaire aigu OUI ☐ NON ☐

2- Allergies : L'enfant est-il sujet aux allergies suivantes ?*

Asthmes OUI ☐ NON ☐ Allergies médicamenteuses OUI ☐ NON ☐

Allergies alimentaires OUI ☐ NON ☐

Autre :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (joindre une copie du certificat médical le cas échéant) :

.....
.....

3- Vaccinations :

Vaccins	OUI	NON	Date des derniers rappels
Tétanos			
Poliomyélite			
Ou DT Polio Ou Tétracoq			
Hépatite B			
R.O.R			
BCG			

!! Merci de joindre un certificat médical confirmant tous ces renseignements !!

4- Traitement médical: L'enfant suit-il un traitement médical ?

Si Oui, joindre une ORDONNANCE récente et les MEDICAMENTS correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom et prénom de l'enfant avec la notice)

5- PAI : Un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) a-t-il été signé? OUI ☐ NON ☐

Si oui, il doit être joint à cette fiche sanitaire de liaison. Date de la dernière signature :

6- Autres recommandations :

- Votre enfant suit-il un régime alimentaire pour des raisons autres qu'allergique ? Si oui, lequel ?

.....
.....

- Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ? Précisez

.....

DROIT A L'IMAGE

J'autorise mon enfant à être photographié dans le cadre des activités du centre de loisirs afin de réaliser des photos souvenirs* OUI ☐ NON ☐

J'autorise la diffusion d'une photo où mon enfant apparaît distinctement, à des fins de communication, de promotion, quelque soit le support ? OUI ☐ NON ☐

.....

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche sanitaire de liaison,
- déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du Centre de Loisirs,
- autorise mon enfant à participer aux différentes activités, y compris aux activités extérieures,
- autorise le responsable de la structure d'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

A, Le

Signature :

* Rayez la mention inutile

ALSH ISSUS / NOUEILLES

Contacts et infos pratiques

Afin de répondre à toutes demandes de renseignements et pour les inscriptions, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez envoyer les inscriptions et / ou annulations directement par mail, ou les remettre dans les différentes mairies.

Adresse mail du centre de loisirs

alsh.issus-noueilles@cias.sicoval.fr

ODOL Aurélie – Directrice ALSH Issus / Noueilles

aurelie.odol@cias.sicoval.fr

JOUGLA Geneviève – Responsable du Secteur Ouest CIAS – SICOVAL

genevieve.jougla@cias.sicoval.fr

07.63.21.40.42

Permanences :

Pour les semaines scolaires

- Le lundi, à la mairie d'ISSUS, de 16h00 à 17h30
- Le mercredi, à la mairie de NOUEILLES, de 10h30 à 11h30

Pour l'année 2013 / 2014 :

Sur la commune de Noueilles, l'accueil du centre de loisirs se déroule à la cantine scolaire,

- tous les mercredis scolaires de 12h à 18h30
- la dernière semaine d'août 2014, de 7h30 à 18h30.

Sur la commune d'Issus, l'accueil du centre de loisirs se déroule dans l'école maternelle, durant les semaines des vacances scolaires (calendrier des dates d'ouverture ci-dessous), de 7h30 à 18h30.

Vacances de Toussaint : Du 21 au 25 octobre 2013

Vacances de Noël : Les 23 et 24 décembre 2013 et les 2 et 3 janvier 2014

Vacances d'Hiver : Du 3 au 8 mars 2014

Vacances de Printemps : Du 5 au 7 mai 2014

Vacances d'Été 2014 : Du 7 au 18 juillet 2014, sur la commune d'Issus

(Du 25 au 29 août 2014, sur la commune de Noueilles)

SICOVAL - CIAS

CENTRE DE LOISIRS ISSUS / NOUEILLES

Fiche inscription VACANCES NOEL 2013 / 2014

NOM DE L'ENFANT PRENOM.....
 Date de naissance/...../.....
 Responsable de l'enfant
 Adresse.....
 Code postal Commune.....
 Tél
 Mail :.....

• **Modalités d'inscription :**

1. S'agit-il d'une première inscription ? OUI NON
2. La fiche sanitaire est-elle à jour ? OUI NON
3. L'inscription se fait uniquement à la journée pour la formule centre de loisirs.

soit au plus tard le mercredi 20 Novembre 2013.

• **Modalités d'annulation :**

1. Par écrit au plus tard avant la fin de la période d'inscription, soit le 20 novembre 2013. Après ce délai, l'inscription est due sauf maladie.
2. En cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 48h, l'inscription sera décomptée ;

Cochez les cases correspondant aux jours de présence de votre enfant.

Noel 2013 / 2014				
Lundi	Mardi		Jeudi	Vend.
23/12/2013	24/12/2013 Au plus tard 17h		02/01/2014	03/01/2014

Attention : le SICOVAL – CIAS se réserve le droit de fermer le centre de loisirs sur ces dates, en fonction du nombre d'inscrits. Si fermeture, vous serez avertis dans les plus brefs délais et orientés vers un autre centre de loisirs.

OBSERVATIONS :

Allergies Alimentaires et/ou régime alimentaire :

Date :

Signature :

Permanences : Pour les semaines scolaires

- Le lundi, à la mairie d'ISSUS, de 16h00 à 17h30
- Le mercredi, à la mairie de NOUEILLES, de 10h30 à 11h30
- alsh.issues-nouvelles@cias.sicoval.fr

La grille de tarification est affichée au Centre de loisirs.

Ouverture Centre de Loisirs Issus / Noueilles, de 7h30 à 18h30, durant les journées de fonctionnement, sauf le mardi 24 décembre (fermeture 17h00) sur la commune d'Issus, école maternelle.